

# **MAISON DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION (MPCL)**

## **Conditions générales d'application**

Sauf convention spéciale ayant fait l'objet d'un accord express constaté par écrit, tous les services de notre asbl Maison de la Presse et de la Communication de Liège (MPCL) sont soumis aux présentes conditions générales. En signant le bon de commande ou en validant sa demande par le formulaire de location en ligne, le co-contractant reconnaît avoir accepté les dites conditions générales, et ce nonobstant toute éventuelle contradiction avec leurs propres conditions générales de vente.

### **1. COMMANDE**

Le co-contractant veillera à décrire de manière détaillée les services à exécuter et précisera le matériel nécessaire à l'exécution de ceux-ci ainsi que toute autre spécification utile à l'exécution par l'asbl MPCL de la mission qui lui est confiée. Le co-contractant prend la responsabilité de la parfaite communication sur ces points à l'asbl MPCL.

Pour accord, le co-contractant veillera à signer et à renvoyer le bon de commande tel qu'établi par la MPCL, et ce dès réception. La validation de sa demande par le formulaire de location en ligne vaut pour accord.

### **2. LES PRIX**

Toutes nos offres de prix sont faites sans engagement, sauf stipulation écrite de notre part.

### **3. LE PAIEMENT**

Sauf convention contraire, le paiement doit être fait au comptant.

Toute facture établie par l'asbl MPCL est définitivement due si elle n'a pas fait l'objet d'une contestation motivée par lettre recommandée dans la huitaine de sa réception.

A défaut de paiement intégral aux échéances, les sommes dues portent automatiquement et sans qu'il ne faille de mise en demeure, un intérêt de 8% l'an.

Sans préjudice de l'alinéa qui précède, une indemnité forfaitaire de 15% des montants non payés avec un minimum de 50 euros sera due de plein droit et sans mise en demeure à titre de dommage et intérêts conventionnés conformément à l'article 1152 du Code civil.

### **4. RESPONSABILITE**

Le service sollicité est effectué avec le plus grand soin.

L'asbl MPCL s'engage à une obligation de moyens. Tout comme le co-contractant prend la responsabilité de la parfaite communication de ses desideratas pour l'exécution de la mission confiée, il assume également la responsabilité en cas de dommage résultant du non-respect ou de la mauvaise utilisation du matériel de l'asbl.

### **5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE – DROIT À L'IMAGE**

L'asbl MPCL s'est conformée au RGPD et met tout en œuvre pour protéger la conservation adéquate des données personnelles qui lui sont confiées.

L'ensemble des parties s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, et ce tout au long de la relation contractuelle qui les unit.

La participation à des événements en lien avec l'asbl MPCL confère à cette dernière le droit de publier sur son site internet, les réseaux sociaux et tout autre support de communication, la présence et le visuel. Le droit à l'image lui est automatiquement cédé, sauf demande expresse, justifiée et écrite en sens contraire. L'ensemble des données collectées par l'asbl MPCL l'est en conformité avec la législation en vigueur. Il y est fait renvoi à la Charte de Vie Privée établie, disponible ci-après : <http://www.mpcliege.be/fr/privacy>

### **6. CONTESTATION**

Le droit belge trouve à s'appliquer à la présente relation contractuelle.

En cas de contestation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège sont compétents.